



## Demande d'effacement d'un dossier fijais

Par **yvon**, le **02/09/2008** à **17:14**

Bonjour

Il y a 4 ans de cela j'ai été jugé à Toulon et pas 2 ans comme je le mentionnais, veuillez excuser cet erreur, pour infraction sexuelle ou violente le type de décision : Contradictoire emprisonnement délictuel de deux ans avec sursis et interdiction d'exercer une profession salariée ou bénévole au contact des mineurs pendant dix ans.

Je voudrais savoir si il existe des Avocats spécialisés qui pourraient m'expliquer la façon de procéder pour "effacer" ce dossier de mon casier judiciaire N°1 le législateur qui a voté cette loi a aussi précisé que l'on pouvait effacer ce document ma demande et motivé par le fait que la personne qui a témoigné n'était pas la victime.

MERCI

YVON